



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

QUE : Le règlement portant le numéro 374 et ayant pour objet les modalités de publication des avis publics sur le territoire de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a été adopté lors d'une séance ordinaire du conseil municipale tenue le 11 octobre 2023.

Toute personne intéressées peut prendre connaissance au bureau municipal situé au 118 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs pendant les heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs
Ce quatre (2^e) jour du mois de novembre 2023.

Lise Lapointe
Directrice générale



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, certifie que j'ai publié l'avis annonçant l'adoption du règlement et intitulé *Règlement numéro 374, concernant les modalités de publication des avis publics* sur le territoire de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs en affichant au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité entre 9 h 00 et 20 h 00 de l'après-midi, le 2 novembre 2023.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 2 novembre 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Lise Lapointe", written over a horizontal line.

Lise Lapointe
Directrice générale et Secrétaire-trésorier